



DÉCISION

N° : 2026- 165

Exécutoire le : 13 MAI 2026

Publiée / Notifiée le : 13 MAI 2026

Visée le : 12 MAI 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marché 21049 : Marché de télécommunications
Lot 3 : Accès fibre optique siège Grand Lac

Avenant n°01 relatif à une prolongation de la durée du marché

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération n°2026-86 en date du 14 avril 2026 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert
Considérant la notification effectuée le 14/03/2022 à l'entreprise KOESIO NETWORK
Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché dans un souci de continuité de service le temps de la bascule des prestations vers le titulaire du nouveau marché
Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant 01 au marché 21049 lot 3 avec l'entreprise Koésio Network domiciliée 53 avenue des Langories 26000 Valence

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire : Koésio NETWORK

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12^{ème} Vice-Président délégué à la commande publique
Signé électroniquement pour le Président, par délégation, par Yves MERCIER Vice-président commande publique et Yves MERCIER
le 12/05/2026 08:10:45



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-165 - Marché 21049 : Marché de télécommunications - Lot 3 : Accès fibre optique siège Grand Lac - Avenant 1 -

Date de transmission de l'acte : 12/05/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 12/05/2026

Numéro de l'acte : M1145 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260512-M1145-CC

Date de décision : 12/05/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant